



Ce CDEN se tient dans des conditions matérielles particulières en pleine épidémie du Covid 19 et force est de constater que bien des certitudes et autres doctrines gouvernementales ont été disqualifiées. En effet le Président a bien dû admettre au début de la crise que la Vie passait avant l'Economie, « quoi qu'il en coûte ». Il a fallu rouvrir dans la précipitation des milliers de lits dans les hôpitaux, reconnaître devant une France médusée qu'il n'y avait pas de stocks de masques, de surblouses, pas assez de tests... Bref, la doctrine libérale visant toujours plus d'économies dans toutes les Fonctions Publiques nous a plongés dans l'abîme d'une crise sanitaire aggravée.

A l'Education Nationale, ce fut un florilège d'ordres et de contre-ordres de la part d'une certaine porte-parole et d'un ministre. Mme Sibeth Ndiaye déclarait sur France Inter face à une journaliste que nous n'allions pas fermer les établissements « pour une petite grippe » ...propos réaffirmés par M. Blanquer la veille encore de la décision de fermeture des établissements scolaires.

Mais depuis de longues semaines les enseignants assurent leurs cours derrière un écran et certains se sont en plus portés volontaires pour aller garder les élèves dont les parents sont sur le front pour reprendre la sémantique de Monsieur Macron. La mise en place de cet enseignement à distance montre ses limites, et ne fait pas disparaître d'un coup les difficultés scolaires, bien au contraire ! Hélas, la réalité est bien plus amère puisque certains ont totalement coupé le lien avec l'école. La FSU n'a eu de cesse de dénoncer le manque d'équipement de certains foyers, et donc d'alerter du risque de laisser des élèves sur le bas-côté dans cette course effrénée au tout informatique.

Pendant ce temps confiné, mais pas suspendu, la révision de la carte scolaire a bien eu lieu ! M. Le Directeur Académique présente un projet que les organisations syndicales retravaillent en prenant contact avec les écoles concernées par les fermetures. Les quelques cas où, après fermeture, les effectifs étaient supérieurs à 23, le nom de l'école était en italique, montrant que l'on pouvait sauver le poste ... Mais, c'était sans compter sur l'intervention de l'être supérieur, M. Le Ministre, qui décide, afin de récupérer des grands électeurs en vue des élections sénatoriales, de bloquer toutes les fermetures de classe dans les communes de moins de 5000 habitants sans l'avis du Maire. Il trouve 1238 emplois qu'il était inconcevable d'imaginer 3 mois plus tôt ! M. Le Directeur académique qui ne veut pas être en reste, revient sur toutes les fermetures de classe, même dans les communes de plus de 5000 électeurs, pardon habitants !

Pour notre département, les 9 emplois octroyés dans cette drôle de manipulation, ne suffisent pas à éviter la fermeture de nombreux postes de Plus de Maîtres Que de Classes, et de remplaçants qui auraient été bien utiles à la sortie de cette crise sanitaire.

D'autre part, malheureusement, rien n'a été fait pour le second degré en matière de carte scolaire !

Après l'entêtement ministériel qui affirmait, suite à la fermeture des établissements, que tout fonctionnait à merveille pour les cours à distance, voilà qu'il découvre subitement que certains élèves ont disparu et qu'il faut par conséquent rouvrir les établissements à partir du 11 mai. Sapristi ! Cela tombe en pleine cueillette des fraises, choix cornélien pour les enseignants : fraises ou chemin de l'école ? Il faut donc rouvrir les écoles pour raccrocher les élèves en difficulté. Et là il faut reconnaître que nos dirigeants et hauts fonctionnaires ne manquent pas d'audace : Qui, déjà, a mis les élèves les plus fragiles en difficulté en les entassant par trente voire plus dans les classes ? C'est bien le Ministre et les recteurs qui, chaque année, mettent à mal l'Education Nationale en fermant massivement des postes d'enseignants

et des classes. Et l'on vient maintenant nous dire que des élèves seraient en difficulté ?

Tout devrait recommencer le 11 mai, mais de quelle façon ? Tout reste à définir. En fait nous avons eu un discours fleuve du premier ministre le dimanche 19 avril pour nous dire qu'on commençait à déconfiner le 11 mai sans aucune solution concrète. Aujourd'hui, on nous annonce que l'assiduité n'est plus obligatoire !

Alors Monsieur le Préfet et Monsieur le Directeur Académique, nous reprendrons le chemin de l'école le 11 mai, si vous êtes en mesure de nous fournir des moyens efficaces de protection, de nous assurer un nombre d'élèves par classe cohérent avec l'âge de ceux-ci, de nous donner la marche à suivre pour que ces effectifs ne dépassent pas le seuil défini, de nous garantir que les collègues n'auront pas à assumer, à la fois, la pédagogie en présentiel et à distance. De plus, nous voulons qu'au même titre que les parents – qui auront le choix de remettre leurs enfants ou non dans le système éducatif, les agents chargés de mettre en œuvre ce projet de déconfinement, aient un droit de retrait quels que soient les motifs invoqués !

Autant d'éléments auxquels personne n'a apporté de réponses précises au moment où nous rédigeons cette déclaration.

Est-ce que tous les enseignants vont revenir le 11 mai dans les établissements ? Même si certains élèves de collèges et de lycées ne devraient rentrer que le 18 mai. Dans l'hypothèse où tous les enseignants rentreraient le 11 mai dans les établissements, nos chefs d'établissement ne vont-ils pas être frappés d'un autre virus qui fait depuis quelques années des ravages dans les collèges et lycées : Nous voulons parler de la réunionite aiguë en plus du Covid 19 ! Les emplois du temps des collègues vont-ils devoir être refaits ? Comment allez-vous organiser les transports scolaires et les services de restauration dans le département ?

A toutes ces questions nous souhaitons avoir des réponses claires. Ce qui est sûr, c'est que la FSU continuera à s'opposer à une reprise de l'activité

scolaire, si tous les intervenants de l'équipe éducative élargie : enseignants, personnels d'encadrement, ATSEM, AESH, agents de cantine et de garderie, chauffeurs de bus, surveillants d'internat, infirmier-es, ne sont pas en complète sécurité !

Il est également indispensable de réunir avant cette rentrée, un CHSCTD, seul compétent pour valider les conditions de travail des collègues du 1<sup>er</sup> degré et des collèges de notre département. Nous proposons qu'il se tienne en présentiel dans l'amphithéâtre du Lycée Lapicque où les distances de sécurité pourront aisément être respectées.

La FSU continuera à faire entendre sa voix pour un monde qui doit replacer l'Humain au centre de la société, un monde avec les moyens nécessaires qui permettent à chacun d'accomplir correctement son travail dans l'intérêt des enfants qui nous sont confiés.